

Agrafil du lundi 7 avril 2025

Taxes Trump: Pékin annonce un tarif douanier de 34% sur toutes les importations américaines

Le ministère chinois des Finances a annoncé, le 4 avril, l'imposition d'un droit de douane de 34% sur toutes les importations originaires des Etats-Unis à compter du 10 avril, « sur la base du taux tarifaire actuellement applicable. » Cette mesure est la réponse aux droits de douane réciproques de 34% applicables à la Chine annoncés par le président américain Donald Trump, le 2 avril, lors du « Liberation Day ». Pékin estime notamment que « la pratique américaine n'est pas conforme aux règles du commerce international ». Et d'ajouter : « Elle porte gravement atteinte aux droits et intérêts légitimes de la Chine et constitue une pratique d'intimidation unilatérale typique qui non seulement nuit aux propres intérêts des États-Unis, mais met également en danger le développement économique mondial et la stabilité de la chaîne de production et d'approvisionnement ». Le gouvernement de l'empire du Milieu annonce, par ailleurs, saisir l'organe de règlement des différends de l'OMC sur cette question des tarifs douaniers réciproques.

Vin/taxes Trump : en réunion à l'Elysée, la filière alcool appelle à la désescalade

A l'occasion de la réunion le 3 avril à l'Elysée avec les filières très exposées aux taxes Trump, le président de la FEVS (exportateurs de vins et spiritueux) Gabriel Picard a estimé qu'il fallait « une désescalade, même si cela doit passer par une phase de rapports de forces ». La fédération souligne l'importance de conserver « un dialogue bilatéral ouvert et constructif », autour d'un agenda positif sur les sujets de commerce transatlantique. Objectif : l'élimination complète des droits de douane entre Etats-Unis et UE sur les vins, comme précédemment sur les spiritueux depuis un accord de 1997. Egalement présent à l'Elysée, le premier vice-président de la FNSEA et patron de la branche viticulture Jérôme Despey a lui aussi appelé Bruxelles à une « réponse diplomatique menant à une désescalade » des sanctions douanières. « Il faut sortir les produits agricoles et agroalimentaires des listes de rétorsion sur des produits américains » comme le bourbon, selon lui. La FNSEA réclame des mesures d'accompagnement des secteurs touchés, via des mesures de compétitivité, de simplification et de soutien aux moyens de production.

Affichage environnemental: le dispositif restera volontaire au moins «quelques années»

Interrogé par Agra presse sur la feuille de route du gouvernement concernant l'affichage environnemental, le cabinet de la ministre de la Transition écologique indique que le dispositif restera volontaire pendant «quelques années», le temps de l'«évaluer», et pourrait devenir obligatoire selon sa pertinence et «en fonction des évolutions au niveau européen». Une première version a été notifiée mi-février auprès de la Commission européenne, une procédure qui dure au minimum trois mois. Moyennant un mois de délai, le cabinet s'attend à une entrée en vigueur du dispositif dans le courant de l'été. Sur le fond, la méthode qui se dessine est en tout cas «

décevante », indiquait Anna Cohen, cheffe de projet à France Nature Environnement (FNE), le 3 avril, qui saluait cependant les « avancées » permises sous l'influence du ministère de la Transition écologique. Le mode de calcul (Ecobalyse) inclue, en plus de l'ACV Agribalyse et de la méthode Environnemental Footprint « corrigé en augmentant l'indicateur éco-toxicité eau douce », « cinq services écosystémiques » afin de prendre en compte les externalités positives. « La présence de haies », liste Anna Cohen, « la taille des parcelles, la diversité culturelle, les prairies permanentes et le chargement (densité d'animaux sur une surface) »

OCM: la Comagri du Parlement européen publie son projet de rapport

Le Parlement européen entame ses travaux sur la modification du règlement OCM de la Pac. La commission de l'Agriculture du Parlement européen a publié, le 1er avril, son projet de rapport concernant le renforcement de la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Rédigé par la Française Céline Imart (droite), rapporteur de la Comagri sur cette question, ce texte met en avant « l'impératif de rééquilibrer les rapports de force au sein de la chaîne de valeur ». Elle soutient le principe de contractualisation tout en introduisant une possibilité de dérogation. Concernant les droits accordés aux organisations de producteurs non reconnues, elle s'y montre favorable avec des encadrements. Les parlementaires de la Comagri devraient tenir un premier échange de vues sur ce projet de rapport à l'occasion de la réunion du 28 avril. Pour l'heure, le délai de dépôt des amendements est fixé au 2 mai. Au Conseil de l'UE, la Pologne a récemment fait des suggestions d'amendements. Le sujet a été débattu au niveau des groupes de travail et pourrait revenir à la table du CSA lors de la réunion du 28 avril sans qu'aucune date ne encore soit prévue pour l'adoption d'un mandat de négociation.

Pac-post 2027: les JA demandent 10% du budget pour l'installation

Les Jeunes Agriculteurs proposent dans un communiqué du 3 avril, préparé à l'issue d'un séminaire de travail de trois jours, que «10% du budget de la prochaine Pac soient spécifiquement dédiés à l'installation des jeunes agriculteurs ». Actuellement les Etats membres sont tenus de distribuer aux jeunes agriculteurs au moins 3% de leur enveloppe de paiements directs, sous la forme d'aides au revenu ou à l'investissement ou d'aides à l'installation. Le sujet du renouvellement générationnel en agriculture est une –si ce n'est la- priorité du commissaire européen Christophe Hansen qui prépare pour cette année une stratégie de l'UE sur l'installation ainsi que le lancement d'un observatoire européen des terres agricoles afin de faciliter l'accès au foncier pour les nouveaux entrants dans le secteur. Les JA souhaitent aussi «une définition stricte de l'actif agricole, afin de garantir que les aides bénéficient aux agriculteurs en activité». La Commission européenne aussi est en faveur de cette disposition mais ce sera un des sujets sensibles des négociations sur la future Pac car certains Etats membres n'en veulent pas. Enfin, les JA appellent «à redonner des perspectives économiques à tous les territoires, en portant une attention particulière aux zones

intermédiaires», des régions où la Coordination rurale a fait une percée aux récentes élections aux chambres d'agriculture, notamment en Centre-Val de Loire.

Confédération paysanne : Laurence Marandola va quitter le poste de porte-parole

Actuelle porte-parole de la Confédération paysanne, Laurence Marandola ne sera pas membre de la prochaine équipe du secrétariat national, a indiqué le syndicat à Agra Presse le 4 avril. Pour sa région, l'Occitanie, elle sera candidate au Comité national en tant que suppléante, ayant atteint son quota de mandats en tant que titulaire. Cette agricultrice et éleveuse de lamas en Ariège aura été la première femme à exercer seule le poste de porte-parole, qu'elle occupe depuis 2023. « La Confédération paysanne applique une règle de limitation dans le temps du nombre de mandats au comité national », explique le syndicat, « avec un maximum de cinq mandats, soit dix ans de mandat au total. » La liste des candidats au comité national, pour chaque région, sera présentée au Congrès de la Confédération paysanne qui se déroule 15 au 17 avril à Langres (Haute-Marne), avec un vote le 16 au soir pour une publication des résultats le 17. Ce congrès sera l'occasion, « après deux années très denses et mouvementées pour le monde agricole », « de dresser un bilan des élections professionnelles » et de fixer « la feuille de route des deux prochaines années ». La prochaine équipe du secrétariat national sera élue en mai, lors d'un comité national électif en région parisienne. Pour l'heure, aucun candidat au poste de porte-parole national ne s'est encore fait connaître, indiquent plusieurs élus nationaux.

Pratiques commerciales: vers une position des Vingt-Sept lundi sur l'application transfrontalière

Les experts nationaux du comité spécial Agriculture du Conseil de l'UE (CSA) se réunissent le 7 avril à Bruxelles avec à l'ordre du jour la proposition de renforcement de la directive sur les pratiques commerciales déloyales. La première présentation lors d'une réunion du CSA au mois de janvier avait été bien accueillie par les délégations. Certains Etats membres avaient toutefois mis en avant des inquiétudes quant à la charge administrative et aux coûts potentiels. L'objectif des Vingt-sept sera, cette fois, de se mettre d'accord sur une position du Conseil de l'UE concernant l'application transfrontalière afin d'entamer des négociations interinstitutionnelles avec le Parlement européen. Mais de son côté, Strasbourg n'avance pas au même rythme. La commission de l'Agriculture du Parlement européen (Comagri), responsable au fond n'a, pour l'heure, pas encore publié son projet de rapport. Toutefois, un vote en Comagri pourrait être envisagé avant la pause estivale, potentiellement en juillet avec ensuite, un passage devant la Plénière de Strasbourg à la rentrée, éventuellement en septembre.

PPL SRP+10 : la composition de la CMP place les socialistes position d'arbitrer

La composition de la commission mixte paritaire (CMP) sur la proposition de loi (PPL) SRP+10 (seuil de revente à perte plus 10 points) a été dévoilée le 4 avril, avant sa réunion prévue le 8 avril. Sur les quatorze membres titulaires (sénateurs et députés), on compte quatre républicains (Julien Dive, Dominique Estrosi-Sassone, Daniel Gremillet et Pierre Cuypers), trois centristes (Anne-Catherine Loisier, Stéphane Travert, et Frédéric Buval, apparenté pour ce dernier), trois socialistes (Mélanie Thomin, Jean-Claude Tissot et Serge Mérellou), deux RN (Hélène Laporte et Robert Le Bourgeois), un écologiste (Boris Tavernier) et une LFI (Aurélien Trouvé). Sur la base des votes au Sénat - texte approuvé par les républicains et les centristes, les autres s'étant abstenus - il semble que les socialistes pourraient arbitrer l'issue du texte. Ces derniers veulent se concentrer sur deux points au cours de la CMP : les sanctions prévues en cas de violation de l'interdiction de vente à perte et la demande de rapport afin d'avoir des données précises sur l'efficacité du dispositif.

Agroalimentaire: Danone accusé par le fils Trump d'agir pour la Chine, le groupe dément

Fin mars, le fils du président américain a accusé le groupe français dans son podcast «Triggered» d'agir «au moins en partie, sous la direction implicite - ou peut-être explicite - du PCC» en «essayant d'orchestrer une opération hostile de prise de contrôle de l'entreprise Lifeway, basée dans le Midwest américain». «Danone est actionnaire minoritaire de Lifeway Foods, un acteur américain de kéfir. Il y a plusieurs semaines, Danone a fait une proposition pour acquérir les 75% de parts restantes, offre qui a été refusée par Lifeway», a indiqué le groupe dans un communiqué transmis à l'AFP à la suite d'un article paru dans Les Echos. Le quotidien économique, qui décrit un «imbroglio» digne «d'un roman d'espionnage», affirme que la PDG de Lifeway, Julie Smolyansky, «refuse obstinément la vente et fait tout pour l'empêcher». Dans son podcast, le fils du président américain accuse la Chine «d'utiliser des entreprises étrangères (...) comme des substituts pour mener leurs sales affaires sur le sol américain». Il utilise des extraits d'une interview du directeur général Antoine de Saint-Affrique donnée au journal officiel du PCC dans laquelle il se dit «impressionné» par la croissance chinoise et rappelle les investissements du groupe dans le pays et son intention de les poursuivre. Le directeur général s'exprimait dans le cadre du China Development Forum où de nombreux dirigeants d'entreprises du monde entier étaient invités. Un article du Daily Mail publié jeudi affirme que «le FBI avertit désormais sur l'existence possible de lien entre la Chine» et Danone.

Antibiotiques : les élevages européens en utilisent deux fois moins que les américains

En 2019, les élevages européens utilisaient en moyenne 56 mg/kg vif d'antibiotiques par an, quand ceux d'Amérique du nord et du sud en consommaient presque le double (101 mg/kg). C'est ce qui ressort des données d'une étude parue dans Nature Communications le 1er avril (lire ci-dessus). Différence majeure entre les deux continents : outre-Atlantique, les élevages utilisent des antibiotiques comme facteur de croissance, alors que cette pratique est interdite dans l'UE depuis

2006. Le fossé entre le Vieux continent et les pays d'Asie et du Pacifique est encore plus frappant : les élevages y consomment quatre fois plus d'antibiotiques (215 mg/kg) que les européens, ce qui peut s'expliquer par l'importance des filières porcines et avicoles, très consommatrices. En volume, l'Asie consomme plus de 66 000 t d'antibiotiques pour son élevage (60 % du total mondial), l'Amérique du sud 23 000 t, l'Amérique du nord 8 200 t, l'Europe 7 500 t et l'Afrique 5 800 t (soit 39 mg/kg). Si la tendance actuelle se poursuit, ces écarts devraient encore se creuser d'ici 2040, avec une forte croissance des volumes consommés attendue en Asie et Afrique (+41 %), ainsi qu'en Amérique du sud (+20 %). L'Europe et l'Amérique du nord verraient, elles, leur consommation reculer, de -1 % et -3% respectivement.

Élevage : une étude revoit à la hausse la consommation mondiale d'antibiotiques

En se basant sur une nouvelle méthodologie, une étude parue dans Nature Communications le 1er avril réévalue à la hausse la consommation mondiale des antibiotiques utilisés pour l'élevage, ainsi que les prévisions d'évolution d'ici 2040. Les chercheurs y estiment que les élevages ont utilisé plus de 110 000 t d'antibiotiques en 2019, contre 99 000 t selon une étude précédente, ou encore 89 000 t selon les estimations de l'Omsa (Organisation mondiale de la santé animale). Issus de la FAO et de plusieurs universités (Suisse, Belgique, États-Unis), les auteurs ont développé la méthode LBC (pour « Livestock Biomass Conversion »), basée sur des données plus fines en matière notamment de poids vif des animaux. Ils ont ainsi pu mieux « refléter les différences » entre espèces animales, matières premières, cycles de production et systèmes d'élevage. Les auteurs ont également utilisé un jeu de données internes de la FAO. En prolongeant la tendance actuelle, l'étude prévoit une hausse de 29,5 % d'ici 2040 (à 143 000 t), en raison de la croissance attendue de la consommation mondiale de produits animaux. Tout en soulignant que, en fonction des politiques de réduction des antibiotiques (huit scénarios étudiés), ce chiffre pourrait évoluer dans une fourchette de +14 % à -57 %.

Lait/Trump: la filière attentive aux éventuelles rétorsions de l'UE, notamment sur le soja

Le président du Cniel (interprofession laitière) Pascal Le Brun qui a assisté à la réunion des professionnels avec le président Macron le 3 avril, tient à ce que les éventuelles mesures de rétorsion qui seraient prises au niveau européen n'impactent pas négativement l'activité de la filière laitière. « Il faut éviter que des taxes européennes touchent des produits américains dont nous avons besoin pour notre activité, comme le soja, ce qui reviendrait à renchérir nos coûts de production », a-t-il poursuivi. Concernant les taxes américaines, et bien qu'il y ait « encore beaucoup d'inconnues sur leur application », Pascal Le Brun estime que cela pourrait engendrer 20% de volumes non commercialisés outre-Atlantique, soit 5000 tonnes de fromage en moins sur 25 000 tonnes vendues par an actuellement. Des volumes pas faciles à écouler sur d'autres marchés à l'heure des difficultés rencontrées en Chine et en Algérie. Et avec une demande plus faible du côté de la transformation, l'amont pourrait être touché par « une dévalorisation du prix du

lait pour les producteurs ». Dans un communiqué diffusé le 4 avril, le Cniel appelle « les autorités européennes et françaises à engager sans délai des discussions avec leurs homologues américains afin de trouver une solution équitable. Il est essentiel de préserver les relations commerciales avec les Etats-Unis et d'éviter une escalade qui serait préjudiciable à toutes les parties. »

Collecte de lait : sanitaire, climat et géopolitique rendent les perspectives incertaines

Après une année 2024 marquée par un rebond de la collecte de lait de vache en France, l'année 2025 s'annonce incertaine, selon l'analyse de Baptiste Buczinski, économiste à l'Idel. « Pour ce qui est du volet sanitaire, l'année 2025 représente une très grosse incertitude », a-t-il indiqué à l'occasion d'une présentation dans le cadre de l'événement Grand Angle Lait le 3 avril à Paris. La FCO, la fièvre aphteuse en Allemagne, en Hongrie et en Slovaquie sont des sujets de préoccupation pour 2025, notamment avec une production de lait déjà freinée depuis septembre 2024 dans le Nord et l'Est par la FCO. De même, le premier cas de mouton touché par l'influenza aviaire (IAHP) au Royaume-Uni laisse penser que cela pourrait toucher potentiellement le cheptel européen. « C'est très lointain mais cela pourrait perturber la production en France et en Europe », a-t-il poursuivi. Le cheptel continue sa décapitalisation en nombre de tête à -2,5% par an 1er février 2025 (3,27 M de têtes contre 3,5 M en février 2022). Cette tendance continue depuis plusieurs années s'est accentuée depuis la fin 2024 sous l'effet des questions sanitaires. D'autres interrogations sont présentes pour 2025 quant au climat, aux tensions géopolitiques et à des guerres économiques. Autant de facteurs qui pourraient affecter négativement la filière laitière.

Orge : compétitivité des exploitations françaises plutôt bonne, selon une étude d'Arvalis

Présentée le 3 avril lors du colloque Orge brassicoles organisé d'Arvalis, une étude de l'institut technique révèle une compétitivité en sortie de champ plutôt bonne pour la France (représentée par une exploitation picarde) comparée aux autres principaux pays producteurs sur 2017-2023. Basée sur les données de dix fermes types du réseau Agribenchmark, l'étude démontre, qu'au regard du coût de production, « les orges produites dans cette ferme (française) s'avèrent plus compétitives que celles produites dans les deux fermes australiennes et danoises, à peu près au même niveau que celles de l'exploitation canadienne, mais moins que les orges des trois fermes russes ou de la ferme argentine », explique Geoffroy Oudoire, ingénieur R&D du pôle économie d'Arvalis. La ferme picarde dispose de charges à l'hectare très élevées, mais qui sont en partie contrebalancées par des rendements supérieurs à ses concurrents, indique l'étude. Toutefois, elle présente plusieurs limites, empêchant d'extrapoler les résultats à l'ensemble de ces pays. La principale : elle considère uniquement quelques fermes par pays, qui plus est plus performantes que la moyenne, alors qu'une forte hétérogénéité au sein de chaque pays existe.

Céréales : en Asie centrale, moissons menacées par une vague de chaleur précoce (étude)

Une vague de chaleur intense et inhabituelle a frappé l'Asie centrale en mars, selon une étude publiée vendredi 4 avril, mettant en péril les moissons et l'accès à l'eau dans une région largement rurale, qui subit déjà les conséquences du réchauffement climatique. Au cours de ce mois de mars, les températures y étaient supérieures de jusqu'à 10 degrés Celsius par rapport à la moyenne pré-industrielle, selon le World Weather Attribution (WWA), un réseau de référence qui a mené cette recherche. L'étude a été réalisée dans les cinq pays d'Asie centrale: le Kazakhstan, gros producteur, entre autres, de céréales et de tournesol, le Kirghizstan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan. Le changement climatique a intensifié la vague de chaleur d'environ 4 degrés Celsius, a déclaré le WWA dans un communiqué, tout en prévenant que ce chiffre était «probablement sous-estimé». Cette vague de chaleur est arrivée à une saison cruciale pour l'agriculture, lorsque les amandiers, abricotiers et cerisiers fleurissent et que le blé est semé. Selon les climatologues, de telles phénomènes précoces ne resteront probablement pas une exception dans la région.

Soja : Restau'co attend peu d'effet de l'avis de l'Anses en restauration collective

Directrice de Restau'co (restauration collective autogérée), Marie-Cécile Rollin considère que la recommandation de l'Anses de ne pas servir de soja en restauration collective aura peu d'effet dans le scolaire, mais elle regrette l'absence d'un éclairage, souhaité par le réseau, quant aux fréquences et aux âges des convives. « Les crèches et maternelles appliquent déjà le principe de précaution de ne pas servir de soja aux jeunes enfants, tandis que les écoles primaires et les lycées peuvent l'employer en composant de quelques recette », détaille-t-elle. Mais la responsable tient à rappeler que le soja n'est pas interdit car elle souhaite que les sauce de soja puisse toujours assaisonner les plats de légumineuses. Elle souligne qu'« au lycée, les saveurs de type asiatique fonctionnent bien ». Restau'co attendra, au sujet du soja, la révision de l'arrêté de l'arrêté de 2011 encadrant la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire, indique-t-elle. Ce texte serait rediscuté vers juillet, selon nos informations. Pour l'heure, Strasbourg et Toulouse ont officiellement annoncé avoir banni le soja de la restauration municipale à l'annonce de la recommandation de l'Anses.

Glyphosate: quatre associations françaises se joignent à la plainte européenne

Le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, Foodwatch, France Parkinson et l'UFC-Que Choisir ont annoncé le 3 avril avoir rejoint la plainte déposée en décembre 2024 par Pesticide action network (Pan) auprès du Tribunal de l'Union européenne pour demander l'annulation de l'autorisation accordée par la Commission européenne au glyphosate. Pour les quatre associations françaises, l'exécutif européen «n'a pas respecté le principe de précaution ancré dans le droit européen» alors que le glyphosate est classé «cancérogène probable» pour l'homme depuis 2015 par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'Organisation

Mondiale de la Santé (OMS). La Commission européenne avait rejeté, fin juin, la demande formelle de l'ONG de réexaminer la réapprobation du glyphosate. Celle-ci s'est donc tournée vers la justice européenne. Un jugement devrait être rendu au plus tôt en 2026. Le glyphosate a été réautorisé dans l'UE, fin 2023, pour 10 ans.

Houblon / Egalim : contractualisation écrite facultative avec le premier acheteur (JO)

Les dispositions de l'accord interprofessionnel rendant facultative la conclusion d'un contrat écrit pour la première cession de houblon entre un producteur et son premier acheteur, signé le 5 décembre 2024 par les membres d'Interhoublon, sont étendues au titre des années 2025 à 2030 à tous les producteurs de houblon et leurs premiers acheteurs, prévoit l'article 1 de l'arrêté du 27 mars 2025 publié au Journal officiel le 4 avril. L'accord interprofessionnel sera publié sur ce lien au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture. Pour rappel, Interhoublon a été reconnue organisation interprofessionnelle par un arrêté du 10 février 2020. Elle avait annoncé travailler sur un accord interprofessionnel de sortie d'Egalim pour « permettre une contractualisation plus facile à mettre en œuvre dans cette petite filière », rapportait Agra Presse l'an dernier, alors que la loi dite Egalim 2 (octobre 2021) a imposé la contractualisation écrite obligatoire, avec dérogations possibles notamment via un accord interprofessionnel étendu comme c'est le cas ici.

Bioénergies : Haffner Energy lève 7 millions d'euros et mise sur le kérosène vert

Spécialiste français des énergies vertes, pionnier du biohydrogène, basé dans la Marne, Haffner Energy a annoncé, dans un communiqué du 2 avril, le succès de sa levée de fonds de 7 millions d'euros (M€), lancé le 13 mars dernier. Contacté par la rédaction des Echos (article payant), son dirigeant Philippe Haffner a précisé que « l'augmentation de capital va (leur) permettre de s'ouvrir sur des secteurs plus matures, comme le carburant d'aviation durable (CAD ou SAF en anglais) ». L'entreprise souhaite devenir un des plus importants producteurs nationaux de kérosène vert. Il avait déjà annoncé en 2024 un projet d'usine près de l'aéroport de Vatry (Marne), avec pour objectif de produire 30.000 t/an de CAD dès 2028. La levée de fonds permet par ailleurs à la société de financer ses activités jusqu'à fin mars 2026, d'espérer atteindre un Ebitda à l'équilibre à la même date, et « d'activer le plein potentiel du site de Marolles », relate Haffner Energy. Pour rappel, le site en question constituait « la première unité mondiale de production continue d'hydrogène à partir de biomasse solide », peut-on lire dans un précédent communiqué du 26 février dernier. L'installation a bénéficié d'un financement public de 1,5 M€, dont 500 000 € sous forme de prêt émanant de BpiFrance, encaissé début mars 2025.

Biofioul: les distributeurs s'inquiètent pour l'avenir des infrastructures logistiques

Les distributeurs de fioul et biofioul de la FF3C affichent, dans un communiqué du 4 avril, leurs inquiétudes quant à la dernière programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), craignant qu'elle ne délaisse « le maintien nécessaire d'infrastructures logistiques permettant la disponibilité de produits pétroliers ». Ce manque d'entretien conduirait à « considérablement diminuer les volumes de carburants et de combustibles traditionnels, créant ainsi les conditions de ruptures pour la continuité et la sécurité de la distribution de ces énergies ». La fédération réclame que ses entreprises soit davantage accompagnées dans la transition énergétique par les pouvoirs publics, « qui sont, de fait, contraintes à ne plus investir ni même maintenir leurs outils logistiques à court terme face à une transition de long terme ». Elle dénonce par ailleurs le fait que la PPE ne fasse aucune mention « des biocombustibles liquides, tel le biofioul », solution de substitution au fioul domestique. D'après la FF3C, la bioénergie présente « des performances environnementales en ligne avec les objectifs nationaux de décarbonation ». Pour rappel, la PPE prévoit la fin de l'usage du fioul domestique à l'horizon 2040.

Fruits et légumes/Taxes Trump: crainte de détournement des flux américains vers l'UE

Freshfel, l'organisation européenne de la filière fruits et légume, s'inquiète de voir les exportateurs traditionnels de fruits et légumes vers les Etats-Unis (surtout sud-américains) rediriger leurs flux vers l'Union européenne suite à l'institution de taxes douanière par le gouvernement Trump le 1er avril, dans un post de son délégué général Philippe Binard sur LinkedIn, le 4 avril. « Les mesures américaines engendreront des incertitudes mondiales sur les flux commerciaux, car les exportateurs vers les États-Unis pourraient chercher d'autres destinations. Bien qu'étant un marché ouvert et le plus grand marché mondial d'importation de fruits et légumes, l'Union européenne ne sera pas en mesure d'absorber durablement les volumes détournés des États-Unis » explique-t-il. Les exportations européennes de fruits et légumes vers les États-Unis sont limitées : les exportateurs espagnols (Fepex), premier exportateur sur la zone, les estime à 76 739 tonnes en 2024, (0,7 % du total exporté par les 27) pour une facturation de 300 millions d'euros. « Les exportations ont souvent été freinées par des barrières non tarifaires, ce qui explique le déficit commercial de l'UE avec les États-Unis en matière de fruits et légumes », précise Philippe Binard qui voit cependant l'occasion de « stimuler les exportations avec les pays signataires d'accords de libre-échange ».

Fruits et légumes /saisonniers : en Espagne, une loi allonge la durée des contrats de travail

La Fepex (exportateurs espagnols) se félicite de la disposition d'une nouvelle loi publiée le 1er avril au bulletin officielle de l'Etat espagnol qui prévoit l'allongement de la durée du contrat de travail des saisonniers sous certaines conditions de production, ce qui devrait contribuer à faciliter le travail temporaire, sur son site internet le 4 avril . La loi 1/2025 du 1er avril, portant principalement sur la prévention des pertes et gaspillages alimentaires, inclut aussi une modification de la loi sur le statut des travailleurs, approuvée par un décret législatif royal. Elle prévoit d'une manière générale

une période de 90 dix jours pour la durée des contrats saisonniers pour s'adapter à « des situations occasionnelles, prévisibles et de courte durée ». En revanche, la durée est portée à 120 jours pour les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire. « L'extension de 90 à 120 jours de ce type de contrat prend en compte le caractère saisonnier des campagnes agricoles et facilitera la contractualisation temporelle dans des situations découlant de campagnes agricoles de courte durée » explique la fédération.

Pommes/poires : face à la «guerre économique», l'ANPP demande des «moyens de produire»

« Dans un contexte d'économie de guerre et de guerre économique qui se profile », écrivent les Français de l'ANPP (Association nationale pommes poires), les Catalans d'Afrucat, les Italiens d'Assomela et les Portugais de l'ANP Pera Rocha dans un communiqué collectif du 3 avril, « l'heure est à la production et nous y sommes prêts si l'Europe nous en laisse les moyens. » Ils demandent notamment à la Commission européenne que les pommes et poires soient exemptées du règlement européen sur les emballages (PPWR) qui prévoit l'interdiction, d'ici le 1er janvier 2030, des emballages plastiques pour les fruits et légumes non-transformés en-dessous de 1,5 kg. C'est aussi ce que prévoyait un décret français de 2023, en application de la loi Agec, annulé par le Conseil d'État en novembre 2024. Sur les produits phytosanitaires, les organisations affirment que « la production européenne de pommes et de poires est à un tournant » ; « toute restriction supplémentaire, interdiction ou limitation aura des conséquences irréparables sur la production ». Elles demandent que « les décisions d'autorisation de mise sur le marché de produits phytosanitaires soient harmonisées au niveau européen », alors que « la possibilité donnée aux États de modifier des conditions d'usage entraîne des distorsions de concurrence » et « nuisent à la productivité ».

Horticulture : la baisse du déficit commercial français s'est poursuivie en 2024

Le déficit commercial de la filière horticole française a été de 921 millions d'euros en 2024, soit une baisse 6% en valeur par rapport à 2023, indique une publication de Valhor (interprofession) début avril. En volume, le déficit recule de 8% entre ces deux années. Cette baisse, amorcée en 2022, se poursuit donc. Cette amélioration vient principalement des importations, qui régressent plus vite que les exportations : -7% en valeur (à 1,0 milliard d'euros), -9% en volumes. Les arbres, arbustes et plantes d'extérieur (30% des importations) diminuent de 10% en valeur et en volume. Les fleurs coupées fraîches qui correspondent à pèsent pour 29% des importations diminuent de 2% en valeur et de 7% en volume. Les importations restent en valeur 11 fois supérieures aux exportations. Les exportations françaises atteignent en 2024, 88,3 millions d'euros soit un recul de 14% par rapport à 2023. En tonnes, les exportations diminuent de 12% au cours de cette période. Toutes les catégories de végétaux sont concernées : les arbres, arbustes et plantes d'extérieur qui représentent la part la plus importante des exportations en valeur (58%) diminuent de 12% en valeur et de 15% en volume. « Si l'ensemble des exportations de fleurs coupées fraîches

connaissent une diminution en valeur et en volume, dans le détail celles de roses et d'œillettes augmentent en euros et en tonnes » souligne Valhor.

Pruneaux d'Agen : pas assez protégée par le projet d'accord UE-Mercosur (interprofession)

Dans une question au gouvernement publiée le 1er avril, la députée Brigitte Barèges (Tarn-et-Garonne, UDR) s'inquiète de la « protection de la filière du pruneau d'Agen dans le cadre de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur », rappelant que l'IGP avait été créée en 2002 « par la nécessité de protéger la filière contre les pays producteurs d'Amérique du Sud à savoir l'Argentine et le Chili ». Cela fait suite à un courrier d'alerte envoyé par la filière aux députés. En effet, le projet d'accord permet à l'Argentine de continuer à utiliser la dénomination « D'Agen » ou « Ciruela D'Agen » pendant dix ans (v. annexe « Propriété intellectuelle »). « L'Argentine a historiquement usurpé l'appellation », déplore Gaetan Vergnes, secrétaire général du Bureau interprofessionnel du pruneau d'Agen. La France, qui exporte « 30% de ce qu'elle commercialise », est le « troisième producteur, l'Argentine le quatrième, derrière le Chili et les Etats-Unis ». C'est sur les marchés à l'export que la France est en concurrence avec l'Argentine, qui exporte la majorité de sa production. « Nos trois premiers marchés d'exportation l'an dernier étaient l'Algérie suivie de l'Espagne et de la Chine. L'Espagne et l'Algérie étaient respectivement les troisième et quatrième marchés de l'Argentine en 2024. »

Miel/arboriculture : aux Etats-Unis, taux de mortalité record chez les abeilles cet hiver

Aux Etats-Unis, la mortalité des abeilles a atteint un niveau record cet hiver, selon une enquête de l'ONG Project Apis, repérée par The Guardian le 25 mars (voir l'article [ici](#)). Les apiculteurs commerciaux ont perdu en moyenne 62% de leurs colonies, selon l'enquête réalisée auprès de 702 apiculteurs qui détiennent environ 68% du cheptel (à peu près 1,84 million de colonies). Les pertes directes de colonies (hors main d'œuvre, aliments, traitements...) des seuls apiculteurs enquêtés sont estimées à près de 225 M\$. S'ajoutent près de 205 M\$ pour ceux n'ayant pas participé à l'enquête. « Ces chiffres alarmants pourraient avoir un impact significatif sur la pollinisation des cultures de denrées alimentaires essentielles et nuire à la rentabilité de l'industrie agricole nationale », indique Project Apis. L'organisation apicole et agricole a lancé cette enquête « à grande échelle », constatant que le début de saison 2025 de pollinisation des amandiers était marqué par des pertes de colonies « sans précédent ».

Pesticides/PPL Entraves: une grande marche de scientifiques, écologistes et victimes à Paris

Contre les pesticides, plus d'un millier de manifestants guidés par des collectifs scientifiques et écologistes ont marché en fanfare dimanche à Paris pour dénoncer la destruction du vivant et les maladies provoquées par l'usage agricole massif de ces produits chimiques. «Les pesticides tuent»,

«plus de chants dans les champs», «Pesticides, la peste d'ici», proclamaient des pancartes du cortège très coloré et sonore. Celui-ci a quitté le Muséum national d'histoire naturelle vers 14H45 en direction du ministère de la Santé, deux lieux choisis pour illustrer l'effet nocif de ces produits sur la biodiversité et sur les humains. Le rassemblement intervient alors que l'Assemblée doit examiner fin mai la proposition de loi Entraves, qui vise notamment à réautoriser par dérogation l'acétamipride. Le cortège, nommé «Printemps bruyant», a été initié par quelques dizaines d'organisations dont les collectifs «Scientifiques en rébellion», «Alerte des Médecins contre les Pesticides» ou encore l'association Agir pour l'Environnement. D'autres organisations comme la Ligue pour la protection des oiseaux, Greenpeace ou un tout récent collectif "Riverains victimes de pesticides" les ont rejoints.

Addendum à l'agenda de la semaine

Mercredi 9 avril

Conclusions de la mission parlementaire sur les stratégies de marché de la filière vitivinicole